

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le treize février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

EXCUSE REPRESENTE :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

EXCUSEE :

Mme VINSON

n° 20240213_D_004

Commission :
Administration
Générale

**Objet : Désignation
des membres de la
Commission d'Appel
d'Offres de Loire
Semène**

VU la délibération 20200630_D_116 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur la désignation des membres : Commission d'Appel d'Offres de Loire Semène

Conformément à l'article L.1414-2 du CGCT, « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 »

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT précité, la commission d'appel d'offres est composée de : « a) lorsqu'il s'agit (...) d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (...). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires »

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, étant précisé qu'il est Président de droit de cette commission.

Considérant qu'une seule liste s'est présentée en vue de l'élection des membres (titulaires et suppléants) de cette commission et que cette liste composée des titulaires suivants : M ; Claude VIAL, M. Daniel DURIEUX, M. Yves BOMPUIS, M. Emmanuel SALGADO, M. Roland RIVET et des suppléants suivants : M. Bruno MARCON, Mme Nathalie JOLIVET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Martine GINET, Mme Odile PRADIER a obtenu 30 suffrages, ses membres sont déclarés élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

043-244301131-20240213-20240213_D_004-DE
Reçu le 21/02/2024

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

